

Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique S.I.R.P. des SOURCES



(Bourriot-Bergonce, Losse, Retjons, Saint-Gor et Vielle-Soubiran) ◆ Mairie ◆ 40120 SAINT-GOR
Téléphone 05.58.45.64.55 ◆ Fax 05.58.45.50.90 ◆ E.Mail : mairie.saint-gor@wanadoo.fr

REGLEMENT INTERIEUR DES CANTINES SCOLAIRES DU REGROUPEMENT

Les cantines scolaires du RPI des SOURCES (Bourriot-Bergonce, Losse, Retjons, Saint-Gor et Vielle-Soubiran) sont un service proposé aux élèves inscrits dans les écoles du RPI.

Ce service fonctionne les midis pendant les périodes scolaires : les lundis, mardis, jeudis et vendredis et mercredis midi pour l'accueil éducatif du mercredi après-midi à Saint-Gor.

La surveillance des enfants est assurée pendant le créneau horaire du temps du repas. La préparation et le service des repas sont assurés par le personnel du SIRP des SOURCES (sauf pour la préparation des repas à la cantine de Losse où celle-ci est effectuée par le restaurant Losse à Moëlle).

Les menus sont régulièrement distribués aux enfants (mensuellement ou par quinzaine suivant les cantines).

Les tarifs sont adoptés par délibération du Comité Syndical du SIRP des SOURCES et pour l'année scolaire :

Prix du repas pour la famille : 2,10 € / repas pour l'année scolaire 2016/2017

Une facture mensuelle sera adressée directement aux familles par courrier, le règlement devra se faire auprès du Trésor Public de Roquefort.

Le temps de restauration doit rester un moment de détente et de convivialité, l'enfant accueilli doit respecter certaines règles de savoir-vivre répertoriées ci-dessous :

Avant le repas

Je vais aux toilettes (si besoin)

Je me lave les mains

Je ne bouscule pas mes camarades pour m'installer à table

Et si besoin, je m'installe à la place que le personnel de service m'a attribuée

Pendant le repas

Je me tiens bien à table

Je ne joue pas avec la nourriture

Je ne me lève pas sans autorisation

Je ne crie pas mais j'ai le droit de chuchoter

Je respecte mes camarades et le personnel de service

Après le repas

Je range mon couvert

Je sors de table en silence sans courir

Je range ma chaise

Je me mets en rang devant la porte du réfectoire

Pendant le trajet cantine/école

Je ne sors pas du rang
Je respecte les consignes données par le personnel encadrant
Je suis poli(e) avec les personnes que je croise

**Il appartient aux parents d'informer et d'expliquer ces consignes à leurs enfants.
Tout manquement à l'une de ces règles entraînera des sanctions.**

Un exemplaire du présent règlement est remis aux parents lors de chaque inscription.

Le présent règlement est affiché dans les locaux de chaque cantine.

Fait à Saint-Gor, le 05 Juillet 2016,

**Le président du SIRP des SOURCES,
DEPOUMPS Guillaume.**